



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 14206

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le fait qu'actuellement, trois brigades territoriales de gendarmerie sont implantées dans la circonscription de police de Metz. Elles ont leur siège à Metz, Woippy et Montigny-lès-Metz. Or, un projet est arrêté pour qu'il n'y ait plus de brigade territoriale exerçant en zone de police. De ce fait, la brigade de Montigny-lès-Metz serait transférée à Marly, celle de Woippy serait supprimée et la brigade de Metz couvrirait l'ensemble de la circonscription de police, mais sans compétence territoriale. Les communes de Chieulles, Mey, Vany et Vantoux qui dépendent de cette dernière et sont implantées hors circonscription de police seraient rattachées à la brigade de Vigy. Cependant, en l'état actuel des choses, la brigade de gendarmerie de Vigy a déjà un effectif d'une dizaine de gendarmes et est donc déficitaire d'au moins 4 ou 5 unités compte tenu du ratio de référence de population (un gendarme pour 1 000 habitants) et compte tenu du pôle industriel d'Ennery (plus de 8 000 emplois). Elle lui demande donc s'il ne pense pas qu'il conviendrait d'une part, de renforcer au préalable et au plus vite la brigade de gendarmerie de Vigy avant tout élargissement de son périmètre. Elle lui demande aussi s'il ne conviendrait pas de consulter les quatre communes de Chieulles, Mey, Vany et Vantoux pour savoir si elles préfèrent être rattachées à la circonscription de police de Metz ou à la brigade de gendarmerie de Vigy. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Le préfet du département de la Moselle a conduit une étroite concertation avec les élus locaux sur le projet de redéploiement des zones de compétence de la police et de la gendarmerie et de rationalisation du dispositif territorial de la gendarmerie dans le département. A la suite de cette concertation, les mesures de réorganisation arrêtées pour l'agglomération de Metz prévoient que les communes de Marly, Plappeville et Sey-Chazelles, actuellement dans la zone de compétence de la gendarmerie relèvent de celle de la police nationale. Le dispositif de la gendarmerie, est dans le même temps adapté, avec notamment l'extension du périmètre de la brigade de Vigy aux communes de Vantoux, Mey, Vany, Chieulles et La Maxe. Pour tenir compte des caractéristiques de sa nouvelle circonscription, en particulier en termes de délinquance et de population, le format de cette unité sera renforcé de 5 militaires, portant ainsi son effectif total à 17. Cette mesure devrait permettre à la brigade de Vigy de faire face à ses charges dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14206

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1957

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4514